

FORMATION JURIDIQUE DES COMMERCIAUX

OBJECTIF:

L'objectif consiste à donner aux commerciaux de l'entreprise, les bases juridiques nécessaires à l'exercice de leur profession dans les meilleures conditions.

A l'issue de ce séminaire, les participants auront acquis une connaissance intime des contrats qu'ils négocient pour le compte de leur entreprise. Ils auront pris conscience également du rôle essentiel qu'ils jouent en tant que dernier maillon de l'entreprise avec la clientèle, donc de l'importance des engagements pris vis-à-vis de la clientèle tant par écrit qu'oralement.

CONTENU:

- Le contrat de vente:
 - Les conditions de validité,
 - À capacité des parties,
 - Les erreurs à ne pas commettre.
- Les préliminaires à la vente : études et devis,
Documentation publicitaire et contractuelle,
Les pièges à éviter.
- Les obligations du vendeur.
- La législation sur la concurrence commerciale
- La législation protégeant le consommateur
- Aperçu de la théorie de l'apparence.
- La conclusion de la vente.

PÉDAGOGIE MISE EN OEUVRE:

Enseignement basé sur le cas précis des contrats de l'entreprise qui seront analysés et commentés. Pédagogie interactive de QCM correspondant aux principaux problèmes rencontrés par les commerciaux dont les réponses sont commentées et intègrent alors de courtes périodes magistrales.

PARTICIPANTS:

Pas de prérequis.

Toute personne travaillant dans les services commerciaux ou marketing et ayant capacité à négocier des contrats pour le compte de l'entreprise.

DURÉE :

Une à deux journées suivant l'évaluation

FORMATEUR:

Séminaire assuré par un formateur juriste spécialisé et ancien avocat.

La recherche de la productivité oblige les entreprises à motiver leurs réseaux commerciaux pour obtenir toujours plus de résultats.

Ceci amène un double inconvénient:

- Les commerciaux n'ayant pour la plupart aucune formation juridique, commettent des erreurs dont le tort et la réparation incomberont à l'entreprise.
- **Les principaux contentieux ou litige client** génèrent un déficit d'image pour l'entreprise.

À travers ce séminaire « Formation juridique des réseaux commerciaux », nous nous proposons de combler ce déficit rapidement et efficacement en fonction:

- De votre secteur d'activité,
- De vos besoins spécifiques,
- Du niveau de vos commerciaux.

Si la formation juridique de vos commerciaux, a pour objectif essentiel d'accroître leurs résultats sur le terrain et leur professionnalisme, elle a aussi pour objet de contribuer à **améliorer l'image de l'entreprise et la qualité des prestations offertes**.

Ainsi en une ou deux journées vous disposerez de commerciaux mieux formés, **mieux informés** aussi et dans tous les cas **plus motivés**.